

Le Coach et l'Avocat

Un coach pour accompagner une personne qui traverse une épreuve personnelle et judiciaire pouvant entraîner un stress, une perte de confiance, dans une période qui demande une maîtrise de soi et de la situation.

La charge émotionnelle est forcément importante et il convient d'aider ces personnes à se distancier du « problème » pour leur propre bien être et pour rester dans l'efficacité.

Le coach prend connaissance de la situation initiale de manière factuelle avec le client et son avocat, ensemble ils définissent la Situation attendue et les échéances.

En coaching il n'y a pas de jugement de situation ou de comportement, Seulement un état de fait.

La méthodologie, travailler avec la partie positive de la personne.

Le but étant la responsabilité c'est-à-dire l'aptitude à répondre à ce qui lui arrive.

Cette prise en charge soulagera par conséquence l'avocat.

Aujourd'hui en tant que Coach en développement personnel Je soutiens déjà des chefs d'entreprise dans leurs exigences managériales, et ceux qui souhaitent rebondir.